

Collège des Bourgmestre et Échevins
Commune de Saint-Gilles
Place Van Meenen, 39
1060 BRUXELLES

V/Réf. : PU2017-152

N/Réf. : AA/BDG/ SGL20397/ s.613.

Bruxelles, le

Annexe :

Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Échevins,

Objet : SAINT-GILLES. Chaussée de Charleroi, 196-198.
Installation d'auvents au-dessus des vitrines et de l'entrée.
PERMIS D'URBANISME.

En réponse à votre courrier du 08/11/2017, reçu le 10/11/2017, nous vous communiquons ***l'avis défavorable*** émis par notre Assemblée en sa séance du 29/11/2017.

L'immeuble situé chaussée de Charleroi, 196-198 est inscrit à l'Inventaire du patrimoine, repris dans la zone de protection et la zone UNESCO du musée Horta sis rue Américaine, 25 (classé comme monument et comme patrimoine mondial).

La demande porte sur l'installation d'auvents au-dessus des 5 fenêtres et de la porte d'entrée de l'établissement *Forcado*. L'immeuble présente une élégante façade en pierre bleue pour le rez-de-chaussée et l'entresol, dont la lisibilité et la cohérence sont à respecter.

Bien que les dispositifs proposés soient réversibles, notre assemblée n'approuve pas le placement de tentes solaires dans la perspective du musée Horta. Elle propose de limiter le placement d'un auvent à la seule porte d'entrée, ce qui répondrait d'une part à la volonté commerciale, tout en préservant les qualités architecturales de l'immeuble et son contexte patrimonial d'autre part.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, mesdames et messieurs les Échevins, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE

Secrétaire

M.F. DEGEMBE

Présidente f.f.

c.c. Michèle Kreutz (DMS)